

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 22.06.2023

Numéro de version 4

Révision: 19.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Tresse à dessouder**
Entlötlitze

UFI: *n'est pas applicable.*



1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation *Matériel aide*

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

FELDER GmbH
Im Lipperfeld 11
D-46047 Oberhausen

Tel.: +49 (0)208/ 85035-0

Fax.: +49 (0)208/ 26080

<http://www.felder.de>

e-mail: info@felder.de

Service chargé des renseignements:

laboratoire

(Du lundi au jeudi 8:00-16:00/ vendredi 8:00-13:00)

Tel.: +49(0)208/ 8 50 35-0

e-mail: mprobst@felder.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Non indispensable, ce produit ne faisant pas partie des substances soumises à identification obligatoire.

EuPCS: PC-TEC-24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.*

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*

Pictogrammes de danger *néant*

Mention d'avertissement *néant*

Mentions de danger *néant*

Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: *Non applicable.*

vPvB: *Non applicable.*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: *Mélange: composé des substances indiquées ci-après.*

Composants dangereux:

CAS: 7440-50-8	cuivre	Aquatic Chronic 2, H411	<100%
EINECS: 231-159-6			
Reg.nr.: 01-2119480154-42			

Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

Après inhalation: *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*

Après contact avec la peau: *En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.*

Après contact avec les yeux: *Recourir à un traitement médical.*

Après ingestion: *Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.*

(suite page 2)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 22.06.2023

Numéro de version 4

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Tresse à dessouder
Entlötlitze

(suite de la page 1)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Classe de stockage: 11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7440-50-8 cuivre

VLEP	Valeur momentanée: 2** mg/m ³ Valeur à long terme: 0,2* 1** mg/m ³ *fumées **poussières, en Cu
------	--

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

les procédures de suivi actuellement recommandées selon 2020/878/EU n° 8.1.2 de l'UE:

7440-50-8 cuivre: BIA 7755 (D), NIOSH 7301(E), MétroPol Fiche 003(F), MTA/MA-025/A92(ESP)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

rôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 22.06.2023

Numéro de version 4

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Tresse à dessouder
Entlötlitze

(suite de la page 2)

Matériau des gants

Caoutchouc naturel (Latex)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur:	Cuivré
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	1083 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	0 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	8,96 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	
Voir point 3.	

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	100,0 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant

(suite page 4)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 22.06.2023

Numéro de version 4

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Tresse à dessouder
Entlötlitze

(suite de la page 3)

Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*

10.3 Possibilité de réactions dangereuses *Aucune réaction dangereuse connue.*

10.4 Conditions à éviter *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

10.5 Matières incompatibles: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

10.6 Produits de décomposition dangereux: *Possible en traces.*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

toxicité aquatique chronique: *Condition de classification cuivre 029-024-00-X non atteinte*

12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: *Non applicable.*

vPvB: *Non applicable.*

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 22.06.2023

Numéro de version 4

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Tresse à dessouder
Entlötlitze

(suite de la page 4)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Catalogue européen des déchets

17 04 07: métaux en mélange

bobine:

15 01 02: emballages en matières plastiques

emballage:

15 01 01: emballages en papier/carton

Emballages non nettoyés: supprimé

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 22.06.2023

Numéro de version 4

Révision: 19.06.2023

Nom du produit: Tresse à dessouder
Entlötlitze

(suite de la page 5)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Raisons des changements

04.04.2018: section 13

30.04.2021: section 1, 3, 15, 16

19.06.2023: section 8.1, 15

Informations requises par l'annexe I, n° 1.3.4.2 du règlement (CE) no 1272/2008
Phrases importantes

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contact: Dr. M. Probst

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Fiche de données de sécurité SD3204